



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-HAON

ARRETE N°2024-04

Portant occupation du domaine public

Le Maire de Saint-Haon,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivant ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – 4^{ème} partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU la demande en date du 1^{er} mai 2024 de M. PEYRONNEL Romain – Le Bourg –43340 SAINT-HAON, d'occuper le domaine public communal pour des travaux : Installation d'une fosse septique 43340 SAINT-HAON ;

CONSIDERANT que les travaux nécessitent d'interdire temporairement la circulation et le stationnement sur le chemin d'Escublazet (U64) à proximité des parcelles cadastrées AK 24, AK 53, AK 44, AK 27, AK 26 et AK 25 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise MASSEBOEUF TP est autorisée à empiéter sur le domaine public au lieu-dit Le Bourg de Saint-Haon, sur le chemin d'Escublazet (U64), dans le cadre des travaux d'installation d'une fosse septique pour M. PEYRONNEL Romain et ce du **lundi 6 mai au mardi 7 mai 2024**.

Article 2 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits à proximité des travaux, pendant la durée prescrite ci-dessus.

Article 3 : La signalétique correspondante, via des panneaux de signalisation, sera mise en place par l'entreprise qui effectue les travaux.

Article 4 : L'entreprise veillera à **conserver le domaine public en parfait état de propreté** pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs des permissionnaires.

Article 5 : La présente autorisation est accordée à titre précaire. L'arrêté sera publié et affiché dans la commune de Saint-Haon, ainsi que sur le lieu précité.

Article 6 : Le Maire de la commune de Saint-Haon est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Costaros,
- Monsieur PEYRONNEL Romain, le Bourg - 43340 SAINT-HAON
- MASSEBOEUF TP – 5 route de Lachamp – 43340 SAINT-HAON.

Fait à Saint-Haon, le 2 mai 2024

Le Maire,
Jean-Claude VIGOUROUX



